

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 81

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : L'anneau d'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Souvenirs militaires

DE

François Guélat de Porrentruy

1809-1811

(Suite)

Ne pouvant demeurer plus longtemps par la crainte fondée que notre absence, tant courte fut-elle, soit remarquée, nous décidâmes en conseil privé, qu'il était important pour nous de rejoindre au plutôt le détachement pour être à Besançon aussitôt que les camarades.

Nous partimes le 3 avril vers une heure de relevée. Notre jeune frère Joseph Herménégilde nous fit la reconduite jusqu'au rayon kilométrique. Dans la soirée nous étions à Clerval. L'auberge principale du lieu se trouvait entièrement occupée par des gravilliers, (voituriers conduisant plusieurs chars attelés d'un seul cheval à la file l'un de l'autre.)

Parmi eux, était M. Mathieu avec un chargement de vins d'Arbois s'en retournant à Porrentruy ; il m'offrit place dans son cabriolet.

J'acceptai trop légèrement, car j'avais les pieds entamés, et j'étais rendu. Nos gens furent bien surpris de me revoir si tôt ; je comptais d'avance sur la production d'un certificat constatant l'état d'une santé délabrée, et que j'obtiendrais facilement. Je jouissais d'un repos avec tranquillité, objet de toute sorte d'attentions et de prévenances, quand j'en fus distrait tout à coup.

Le facteur apporta une lettre à mon adresse timbrée de Besançon, par laquelle mon frère

m'invitait à rejoindre le 37^e sans le moindre retard ; que ma présence était requise ; que si je différais d'un jour je m'exposerais à passer comme réfractaire, et serais traduit au conseil de guerre ; que pour lui, il était cassé de son grade et mis à la queue de la compagnie. Néanmoins il se consolait de cette disgrâce qui ne serait que passagère.

M. Joly, naguère notre capitaine, goûtait avec sa chaste moitié les douceurs de la vie. Je fus le voir, lui conter ma position ; il me fit une lettre qu'il me chargea de remettre en personne.

Dans le courant de la journée, un ami de la famille envoya dire qu'il partait incessamment pour la Franche-Comté où ses affaires l'appelaient, et que j'aurais place à côté de lui sur son char-à-banc.

Nous arpentâmes le trajet de 18 bonnes lieues, et arrêtâmes à la Cloche sur le soir, c'était un dimanche, veille de foire. N'ayant pu loger, on entra en ville. Sur le pont levé de Battant, voyant passer de nos soldats, je leur demandai s'ils connaissaient un de leurs camarades, Guélat ; sur leur réponse affirmative, je les pria de le prévenir de mon arrivée ; que nous allions descendre de voiture au Cheval blanc chez M. Hauteville, place Bacchus.

Mon compagnon de voyage, dont j'ai regretté d'avoir oublié le nom me quitta, malgré mes instances pour le retenir à souper. Je me mis à table en face d'un bon curé de campagne, nous causions quand mon frère parut à l'entrée de la salle, les bras tendus portant son regard de gauche à droite, disant : « Si mes galons ont disparu, les morceaux en sont bons » mots significatifs. Il se place à mes côtés et fait honneur au repas. Avant que de se quitter, il me dit : « François, si nous sommes bien, tenons-nous-y, peut-être ailleurs serions-nous pis » chanson en vogue de ce temps là.

tant de mystère que de péril, une jeune femme se tenait, silencieuse, dans une pièce voisine ; grâce à la porte à demi-brisée à coups de crosse dans quelque assaut précédent, elle pouvait entendre en partie ce qui se disait à côté.

Assise près d'une table, sur une vieille chaîse de paille, elle demeurait accoudée, la joue appuyée sur une main ; mais l'éclat de son regard, sa poitrine haletante sous le fichu de mousseline croisé dans le corsage de brocart vert, l'expression énergique et fière de son charmant visage, tout en elle indiquait une âme brûlante de courage et de résolution.

L'ensemble de sa personne, son extrême jeunesse, sa beauté délicate, l'élégance riche et sévère de sa mise, tout décelait une femme du rang le plus élevé. La pureté de la race s'affirmait encore par la finesse des traits et l'extraordinaire petitesse des mains ; la vivacité des yeux en amande, d'un bleu délicieux, une magnifique chevelure dont aucune trace de poudre ne

Dès les six heures du matin, j'étais rendu au quartier d'armes, les sous-officiers étaient au rapport ; de suite après, on me fit entrer.

J'exhibai la missive en question au capitaine président M. Bossu, qui en prit lecture aussitôt ; ensuite il me présenta en termes modérés le cas fâcheux où je me trouvais placé, si l'on se conformait textuellement au code ; que pour lui, il restait persuadé de mon innocence ; que je n'avais pas eu l'intention d'abandonner l'aigle triomphante sous les ailes de laquelle j'avais vaillamment combattu ; qu'il y avait en outre des circonstances atténuantes, ne serait-ce que dans l'empressement que j'avais montré ; que tout considéré, il prenait sur sa responsabilité de ne me condamner qu'à 15 jours de salle de police.

J'inclinai la tête en signe d'adhésion, saluai et me transportai à la recherche de la clef déposée à la cuisine, d'où j'allai me constituer prisonnier.

Le verrou était à peine tiré que je devais recevoir des nouveaux venus, qui s'y faisaient mettre exprès à cause de moi ; à la fin de la journée, on pouvait en compter une douzaine.

On s'amusait à la drogue, un bout de bois fendu appliqué sur le nez, jeu burlesque que l'on intéressait de la bouteille qui circulait, au moyen d'une ficelle correspondant au dehors que l'on échangeait en renvoyant les vides contre de nouvelles, pleines de vins.

Quelques jours après, on eut l'ordre de se rendre à la citadelle : faute de bras pour transporter le matériel, j'y avais coopéré de bonne volonté, et harassé de fatigue je m'étais couché et dormais d'un profond sommeil, quand on vint me réveiller pour continuer ma détention éventuelle ; j'obéis.

La chambre où l'on me conduisit était composée d'un châlit avec une paillasse et une couverture ; je m'étendis dessus et me relevai en

venait cacher la nuance blond cendré, un teint d'un rose transparent, achevaient d'en faire une des plus ravissantes créatures qu'on put voir.

Cette jeune femme était la marquise de Lescure, si connue par le rôle héroïque qu'elle joua dans les guerres de la Vendée, par les terribles épreuves morales et physiques qu'elle supporta avec une admirable force d'âme, et dont elle fit plus tard le récit attachant dans ses « Mémoires » lorsqu'elle fut devenue marquise de Larochejaquelein.

Fille unique du marquis de Donnissan, sa famille l'avait mariée, à dix-neuf ans à peine, à son cousin, le jeune marquis de Lescure ; tous deux s'aimaient dès l'enfance. Mais cet amour s'était exalté chez la jeune femme par les périls au milieu desquels vivait son mari depuis qu'il s'était mis à la tête de l'insurrection vendéenne.

(La suite prochainement).

Feuilleton du Pays du Dimanche 2

E'anneau d'argent

Les visages assombries n'accusaient que trop la douleur de tous à la pensée du sacrifice de tant de nobles vies, sacrifice inutile jusqu'à ce jour, puisque la victoire, si chèrement disputée, leur avait encore échappé. Quelques avis s'élevaient cependant encore pour s'obstiner à continuer de suite et quand même la lutte. Mais Lescure ne céda point, y opposant la tranquille obstination qui était l'un des traits dominants de son caractère. Connaissant l'audace de son courage, son absolue mépris du danger, ses soldats songeaient que la situation devait être bien grave pour qu'il exigeât ainsi la retraite prompte, immédiate.

Pendant cette brève discussion, entourée d'au-

sursaut... elle était pleine de vermine. M'étant entraîné à tâtons vers la croisée j'appelaï mon aide. Le sergent du poste M. Coutard, monta de suite avec une chandelle allumée et se convainquit de la chose, au reflet je pus lire sur le mur, écrit au charbon, le nom de *Rengguer* (*) qui ne m'étais pas inconnu ; je pensai que je n'étais pas le seul de Porrentruy venu en ce lieu ; je savais qu'il avait été lieutenant de gendarmerie, un des zélés partisans du nouveau régime révolutionnaire.

Descendu au corps de garde, sur le lit de camp, dérangé de mon sommeil par les rondes et patrouilles à reconnaître souvent, par le cliquetis des armes que l'on ôtait et replaçait au atelier, j'étais dans une insomnie accablante, j'endurais le martyre, quand M. Combastel adjudant-sous-officier se présenta le pouce et l'index appuyés, comme un priseur, ayant l'air de chercher quelque bataillerie ouverte pour y pénétrer ; cette habitude lui était familière. Personne n'en possédait, moi seul en avait une : je vais la lui présenter. En me regardant fixement : « comme « me vous voilà pâle et défaît, vous souffrez, « on voit que vous languissez ; mais n'êtes vous « pas le frère du fourrier Guélat qu'on vient de « réintégrer de ce matin ? Combien de temps « vous reste-t-il à faire encore ? — Quatre « jours — Merci pour la prise de tabac, je vais « solliciter votre élargissement de ce pas, vous « me reverrez à midi » — Il fut ponctuel.

Pendant mon absence, on avait reçu des nouveaux départements des recrues qu'il fallait exercer deux fois dans la matinée et autant dans la soirée, on n'avait pas de repos ; en les mettant en pose selon la théorie pratique, des jeunes officiers par dessus mes épaules plaçaient leurs poings sous le menton de mes hommes, cette manière me contrariait fort. Il y en avait un cagneux à qui on supposait de l'entêtement pour ne pas se tenir les talons rapprochés, la pointe des pieds en dehors, et pour le forcer à se tenir, un triangle de bois lui était appliqué : il fut réformé.

Comme caporal d'ordinaire, je me trouvais chargé des approvisionnements en comestibles, et j'allais en ville : en s'en retournant, les corvéables s'arrêtaient avant de gagner la rampe pour payer bouteille.

J'étais sur ces entrefaites, dans une situation alarmante, et je demandai l'hôpital, on m'envoya à St-Jacques.

Dès mon entrée, je m'offris à écrire la liste des malades de la salle et sus m'attirer l'amitié des sœurs ; l'une d'elles, du nom de Rédet que je n'ai pas oublié, m'avait confié son livre d'heures pour lui copier des prières ; elle me prodiguait toutes sortes d'attentions bienveillantes, des fruits de la saison, des tartines de beurre et de confitures, que je trouvais sous l'oreiller.

J'avais la liberté de sortir : j'en profitais, mais rarement. Une fois on m'avait remarqué à la promenade de Chamars et réclamé cette circonstance restée ignorée, car on fit répondre que l'on d'être guéri, j'étais encore à suivre un traitement — imaginaire, car j'étais admis à la table des officiers servis en argenterie. L'on voit que je ne manquais ni de moyens, non plus que de bonne volonté pour me faire aimer.

Dans le courant du mois de mai, le sommeil fut interrompu pendant la nuit par un événement des plus tragiques : on apportait le caporal Poirier grièvement atteint d'un coup de poignard au bas ventre, donné par un tireur du Pô ; son état était alarmant ; il rendait ses matières fécales par la bouche ; ce n'est qu'à force de soins qu'on le sauva. La guérison fut assez prompte, et il obtint la solde de retraite en raison de ses bons services.

*) Fils de l'agitateur Joseph Antoine Rengguer de la Lime, d'abord sous-lieutenant au régiment Royal Hesse-Darstadt, puis au régiment de Reinach-Suisse, d'où il devint capitaine de la gendarmerie du Mont-territorial.

M. Liédois chirurgien aide-major au dépôt du 2^e de ligne suivait régulièrement le cours de clinique, et me témoignait de la bienveillance, de même que la mère supérieure, sœur Faire ; l'un et l'autre m'avaient fort recommandé à M. le baron Thomassin, médecin en chef, officier de la légion d'honneur, pour avoir congé de réforme, la revue d'inspection devant avoir lieu au premier jour.

Le 4 juillet choisi pour cette opération, le général Marulaz commandant la 6^e division militaire vint la présider dans une salle du rez-de-chaussée.

L'appel se fit — mon nom proclamé, je réponds présent.

« Ton âge ? — 21 ans.

« Bon encore pour quelque temps — aux vétérans. »

Ce prononcé m'attéra, je me refusais à y croire.

Nous savions, mon frère et moi, que le général d'Oraison commandant le département avait connu notre père jadis ; on fut le trouver, implorer sa médiation pour faire révoquer cet ordre ; mais il nous fit observer que Marulaz ne revenait jamais sur ce qu'il avait dit, et que cesserait peine perdue en tentant une démarche parallèle.

Comme j'étais vivement affecté, on eut l'attention d'envoyer M. Robert de Saône, employé d'état-major m'assurer que j'étais le seul de désigné pour Paris, et que là, au centre du gouvernement, je serais plus à portée qu'ailleurs pour faire valider mes droits.

Je sortis de l'hôpital le 14 août.

Nous avions décidé, dans nos conférences, que j'irais faire un tour au pays, et à cet effet, voulant me mettre en règle, nous allâmes chez M. Villerme gros-major, que nous rencontrâmes sur le pont de Battant, se rendant à la place des casernes pour défilé la parade à l'occasion de la Saint Napoléon.

Sitôt qu'il connut l'objet de notre démarche, il dit : « fourrier, j'accorde permission de 15 jours au caporal, (aller et retour compris), « remplissez l'imprimé que vous m'apporterez « ensuite à signer ».

Parmi nos amis et connaissances du pays était M. Goetschy, Joseph fils du maire de Porrentruy, en ce moment clerc en l'étude de M^e Bellami notaire, qui nous invita à dîner au restaurant de Granvelle tenu par M. Jussy. Après la demi-tasse au café Normand, ils m'accompagnèrent jusqu'à la route : j'allai coucher à Baume.

Parti de bon matin j'arrivai chez nous dans la soirée. Je me dispense de dire l'accueil que l'on me fit partout. Mon séjour me parut court, tant on avait imaginé de distractions agréables à ma personne ; je quittai cette fois mes pénates à regrets.

Cependant je n'étais pas fâché de connaître la grande ville de Paris, ce type d'originalités et de merveilles dont on parlait tant.

Rendu à Besançon à jour marqué, on me délivra une feuille de route avec transport.

Je sortis de la porte d'Arènes le 3 septembre avec un sergent de grenadiers du 93^e à destination sur Brest (Finistère). J'embrassai mon frère Béat avec un serrrement de cœur réel, un pressentiment de ne plus se revoir !

Voici l'itinéraire que je dus suivre.

Le même jour à Vitreux.

Auxonne est plus vivant, possédant un arsenal, avec des ouvriers d'artillerie ; la culture fait sa principale ressource, melons estimés.

Genlis, village grand et bien peuplé, on passe au coin de la jolie maison, qui a donné naissance à la femme célèbre qui porte ce nom.

Dijon, chef-lieu du département de la Côte d'or où nous arrivâmes dans la matinée d'un dimanche ; profitant du beau temps, nous parcourûmes les environs sur la route de Paris. Etant

en admiration devant une vigne en pleine maturité, cette vue excita notre envie, mon camarade me dit de lui en cueillir une grappe ; le mur de clôture assez bas, je fis une enjambée et en pris deux. A peine retiré qu'on aperçut dans le lointain un brassard que l'éclat du soleil faisait reluire, et rendait remarquable, il venait droit à nous à pas redoublés ; c'était le garde champêtre dans l'exercice de ses fonctions, qui nous saisissait en flagrant délit. Le sergent lui offrit 1 fr. 50 pour ne pas verbaliser, il refusa net : il fallut le suivre.

Un quart d'heure après, nous comparaissons devant le juge de paix qui écouta mes moyens de défense qui lui parurent plausibles. Ecartant tout soupçon mauvais, et se trouvant être le propriétaire du terrain, il nous renvoya libres.

Etant en rue, l'individu s'étant permis de réclamer les 1 fr. 50 refusés, on lui rit au nez : cela me rappelait la fable du renard et du raisin de La Fontaine. C'est dans cette ville que j'échangeai mon lourd schako contre un claque, (chapeau en feutre qui se pliait) comme ceux à gibus de nouvelle invention. De Dijon, on arriva à Sombrenon qui est situé au sommet d'une montagne.

Semur, ville champêtre, est environnée de vieux châteaux sur des rochers.

Avallon a une promenade de tilleuls avec jeu de quilles, les habitants y sont bien affables.

Vermonton, lieu pour moi d'éternel souvenir !

(A suivre.)

Du soin des malades

Samedi nous donnions quelques recettes de mets pour malades. On ne serait trop veiller à l'alimentation qu'on leur destine. Les *Feuilles d'Hygiène* insistent avec raison sur le peu de soin qu'on y apporte souvent dans les familles, surtout à la campagne. Les convalescents surtout sont exposés à recevoir des aliments trop peu digestifs ou mal préparés.

Il ont très souvent, dit ce journal, un vrai dégoût de la nourriture et tout particulièrement des mets substantiels qui sont cependant nécessairent pour soutenir les forces, tantôt pour rendre la vigueur à un corps miné par la maladie et défaillant au moment de la convalescence.

Dans les familles aisées, tout comme chez l'ouvrier, on oublie trop souvent l'importance qu'il y a faire une cuisine soignée et à servir avec délicatesse et par petites portions, dans une vaisselle irréprochable, les mets que l'on présente à un estomac qui ne réclame rien et dont l'appétit demande à être aiguisé par la vue d'un petit plat soigneusement préparé.

Les bouillons de boeuf, de veau ou de poulet, doivent être passés à la mousseline et dégraissés ; les potages au tapioca, au sagou ou autres, doivent être faits légers et non pas comme une bouillie collante que le malade a souci d'avaler. Les potages au maigre, aux purées de légumes, aux herbes, les panades, doivent être cuits avec attention et passés à la fine passoire ; on n'y ajoutera que du beurre frais, le beurre rance et les autres graisses étant indigestes. Les soupes au gruau d'avoine, à l'orge, au riz, les soupes au lait, à la crème de riz doivent toujours être préparées dans des casseroles ou marmites en terre ou en porcelaine, afin qu'elles soient blanches et franches de goût.

Toutes les préparations au lait, aux œufs, à la crème, (bouillies, flancs, crèmes, œufs sur l'eau, soufflés de toute sorte) exigent des soins méticuleux. Pas de grumaux indigestes, pas de